



Lettre mensuelle au service de la recherche et développement éditée
par le Centre National de Recherche pour le Développement (CNRD)

Toumaï - l'Ancêtre
des Humains

Président d'honneur : Prof Michel Brunet
Directeur de publication : Dr Baba Mallaye

N°066 avril 2019
Distribution gratuite

Forum UNESCO-Afrique-Chine sur le renforcement des capacités et la coopération sur le patrimoine mondial

*Patrimoine mondial et développement durable : partage
d'expériences entre l'Afrique et la Chine*

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la
Recherche et de l'Innovation Dr David Houdeingar
Ngarimaden et le Directeur Général du CNRD Dr
Baba Mallaye participeront du 3 au 4 juin 2019 à ce
forum qui se tiendra à Paris en France, au siège de
l'UNESCO.*

I. Contexte et enjeux

L'Afrique subsaharienne comprend une remarquable variété de patrimoine naturel et culturel contribuant à notre compréhension de l'évolution de l'humanité, de la nature et de l'histoire. Avec une population de plus d'un milliard et un nombre total de 95 biens (52 culturels, 38 naturels et 5 mixtes) inscrits sur la Liste du patrimoine mondial à ce jour, la région Afrique reste sous-représentée sur la Liste du patrimoine mondial (moins de 9% des biens). Cela étant, les sites africains représentent un tiers des biens inscrits sur la Liste du patrimoine en péril. Les biens du patrimoine mondial en Afrique font face à de nombreux défis en lien avec un développement irrégulier, des conflits armés et du terrorisme, des mouvements de population incontrôlés, du braconnage, une gestion inadaptée et le changement climatique, pour ne mentionner que les enjeux les plus urgents. Plusieurs initiatives et activités, fournissant une assistance à la fois financière et technique, ont été menées au cours de ces dernières années afin d'apporter des solutions aux questions liées à la protection et la conservation de ces sites. On compte parmi ces efforts des initiatives de renforcement des capacités à l'exemple des programmes « Africa 2009 » et « Africa-Nature » ou de l'établissement du Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain (FPMA), qui visaient à augmenter le nombre de biens africains sur la Liste du patrimoine mondial et garantir la gestion et la conservation durables des sites inscrits.

Ces initiatives ont produit des résultats significatifs pour la région Afrique, mais beaucoup reste encore à faire. Avec une population de 1,4 milliards, la République populaire de Chine compte 53 biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (36 culturels, 13 naturels et 4 mixtes).

Depuis 1985, année à laquelle la Chine a ratifié la Convention du patrimoine mondial, le pays a acquis une expérience considérable dans sa mise en œuvre. Au cours de la même période, la Chine a connu un développement économique soutenu et élargi sa coopération bilatérale et multilatérale avec les pays africains.

Parallèlement, son patrimoine culturel et naturel est aujourd'hui menacé par l'urbanisation rapide, l'expansion sans précédent du secteur du tourisme et d'autres pressions associées à sa croissance économique. Ces défis à la conservation et la gestion durables des sites du patrimoine mondial sont similaires par leur ampleur et leur nature à ceux rencontrés dans le continent africain. C'est dans ce contexte que l'UNESCO collabore avec les Etats parties africains et la Chine pour l'organisation du Forum UNESCO-Afrique-Chine sur le Patrimoine mondial et le développement durable : partage d'expériences d'Afrique et de Chine au siège de l'UNESCO, à Paris.

II. Justification et cadre du Forum

L'agenda du Forum est basé sur les priorités mutuelles de l'Afrique et de la Chine, telles qu'établies dans deux documents majeurs : l'Agenda 2030 des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable, et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine « *Afrique que nous voulons* ». Ces deux documents engagent à une paix et une prospérité partagées aux niveaux global et national - engagement qui inclut la protection des ressources du patrimoine culturel et naturel.

Le Forum représente également une étape dans la mise en œuvre des engagements des gouvernements africains et chinois pour le renforcement des capacités tels qu'approuvés lors du Sommet du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC) en 2018. Données au 31 décembre 2018.

L'Afrique est l'une des deux priorités globales de l'UNESCO-la deuxième étant l'égalité des genres. L'action de la priorité Afrique pour la période 2014-2021 se concentre sur deux points majeurs : la construction de la paix à travers l'édification de sociétés inclusives, pacifiques et résilientes ; et le renforcement des capacités institutionnelles pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Le Forum répondra par ailleurs aux résultats du deuxième cycle des Rapports périodiques pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique, qui identifie les principaux enjeux suivants :

- Cadres juridiques inadaptés et obsolètes ;
- Participation limitée des communautés locales, des peuples autochtones, des propriétaires fonciers et du secteur privé dans la mise en œuvre de la *Convention* ;
- Faible niveau de mise à jour des inventaires nationaux pour le patrimoine culturel et naturel, qui constituent une base pour le développement des Listes indicatives nationales ;
- Dépendance envers les financements internationaux pour la conservation et la protection du patrimoine mondial dans la région.

En réponse à ces enjeux, les États parties africains à la *Convention* ont émis les recommandations suivantes au Comité du patrimoine mondial :

- Impliquer les communautés et assurer des bénéfices provenant du patrimoine mondial, résultant à des profits économiques et sociaux tangibles. Les programmes de recherche sur les biens du patrimoine mondial devraient impliquer les communautés locales et les peuples autochtones-entant que sujets de recherches et bénéficiaires finaux des résultats de ces recherches.

- Reconnaître, formaliser et documenter les systèmes de gestion traditionnels.

La documentation des biens dans la région doit aller au-delà des inventaires basiques, et être fondée sur de différents niveaux de recherche basés sur les lacunes identifiées au cours des initiatives précédentes.

- Répondre aux besoins du patrimoine mondial et du développement face aux pressions du développement dans la région, au niveau politique et opérationnel.

Les études d'impact environnemental menées pour les projets de développement et l'extraction de ressources physiques devraient fortement prendre en compte les impacts sur les biens du patrimoine.

-Fournir de l'assistance aux Etats parties comprenant des biens du patrimoine mondial dans les zones de conflit et de post-conflit afin d'établir et mettre en œuvre les mécanismes nécessaires à la conservation, la protection et la gestion du patrimoine.

Dans l'ensemble, les points précédents confirment les cinq objectifs stratégiques de la Convention du patrimoine mondial: (i) renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial; (ii) assurer la conservation effective des biens du patrimoine mondial; (iii) promouvoir le développement de mesures de renforcement des capacités; (iv) accroître la sensibilisation au public, la participation et l'appui pour le patrimoine mondial à travers la communication; et (v) renforcer le rôle des communautés dans la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

L'une des réponses au Plan d'Action 2012-2017 du rapport périodique a été la tenue de la Conférence internationale « Le patrimoine mondial africain, moteur de développement durable » en 2016 à Arusha (République unie de Tanzanie), organisée par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO en collaboration avec la République-Unie de Tanzanie et la République populaire de Chine. Un des principaux résultats de cette conférence a été la Déclaration de Ngorongoro, qui reconnaît que la Convention fournit une plateforme unique pour aborder la relation complexe qui subsiste entre patrimoine culturel et patrimoine naturel. Il est donc important pour les différentes parties prenantes de promouvoir le patrimoine comme un vecteur de développement durable, contribuant ainsi à améliorer les moyens de subsistance et éradiquer la pauvreté en Afrique.

La Déclaration se réfère explicitement à la Déclaration de responsabilité sociale de 2014 des entreprises chinoises en Afrique, qui invite les entreprises chinoises présentes en Afrique à respecter la culture et les coutumes et à protéger l'environnement local et les ressources naturelles. La publication phare de l'UNESCO intitulée « **Le Patrimoine mondial pour un développement durable en Afrique** » présente une sélection d'articles présentés lors de la conférence. Une réunion préparatoire sino-africaine de haut niveau a été organisée en novembre 2018 pour établir une base de référence pour des efforts de collaboration future entre les professionnels du patrimoine mondial africains et chinois. Il est prévu que cela résulte sur une initiative de renforcement des capacités à long terme, basée sur :

(i) la promotion du développement durable sur les sites du patrimoine mondial en Afrique et en Chine; (ii) l'amélioration de la représentation des sites africains sur la Liste du patrimoine mondial; (iii) la mise en œuvre de projets pilotes communs; (iv) la promotion d'échanges de personnels; (v) l'établissement de programmes de recherche communs. La première activité collaborative planifiée consiste en l'organisation d'un Forum de deux jours sur le Patrimoine mondial et le développement durable: partage d'expériences d'Afrique et de Chine. Il est prévu que les actes du Forum soient publiés par la suite.

III. Public cible

Le Forum réunira différentes parties prenantes : décideurs des secteurs de la culture et de la nature et du développement, universitaires, gestionnaires de sites du patrimoine mondial. Plus spécifiquement, les catégories suivantes de participants seront attendues d'Afrique et de Chine : des experts du patrimoine et du patrimoine mondial, des hauts fonctionnaires de différents secteurs, des représentants des organisations consultatives au Comité du patrimoine mondial, des Centres de catégorie 2 de l'UNESCO, de l'Union Africaine, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Mondiale, de la Banque d'Exportation et d'Importation de Chine, de la « China Construction and Cooperation Company », etc.

IV. Objectifs du Forum

Le principal objectif du Forum est d'établir une plateforme solide pour l'engagement entre les différentes parties prenantes, d'Afrique et de Chine, dont les actions affectent les biens du patrimoine mondial d'une façon ou d'une autre. Plus spécifiquement, le Forum permettra de:

- mettre en avant les défis et les opportunités pour le développement durable dans les biens du patrimoine mondial en Afrique et en Chine ;
- renforcer la coopération Sud-Sud entre l'Afrique et la Chine pour la sauvegarde du patrimoine mondial à travers l'application des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et des mécanismes existants établis entre l'Union Africaine et le Forum sur la coopération Sino-Africaine (FOCAC) ;
- accentuer l'accompagnement dans l'établissement des dossiers de candidature ;
- fournir un soutien en matière de conseil en amont pour améliorer la planification afin de garantir que les projets de développement n'aient pas d'impact sur les sites du patrimoine mondial;
- améliorer le dialogue politique entre les secteurs du patrimoine naturel et culturel et le développement.

V. Thèmes du Forum

Le Forum comportera plusieurs sessions parallèles qui examineront les sous-thèmes spécifiques suivants:

Sous-thème 1: Outils et mécanismes pour la protection du patrimoine mondial

- 1.1. Outils technologiques pour la sauvegarde du patrimoine
- 1.2. Suivi des sites du patrimoine mondial en Afrique et en Chine
- 1.3. Cadres juridiques pour la protection du patrimoine mondial.

Sous-thème 2 : Patrimoine mondial et communautés

- 2.1. Patrimoine mondial et développement socio-économique
- 2.2. Appropriation, participation et bénéfices du patrimoine mondial pour les communautés.

Sous-thème 3 : Efforts communs pour le patrimoine en Afrique

- 3.1. Partenariats publics-privés pour la gestion et la conservation du patrimoine
- 3.2. Opportunités de coopération Afrique-Chine pour le patrimoine mondial (politique, académique, société civile)
- 3.3. Rôle de l'UNESCO dans la mobilisation de ressources pour la protection du patrimoine en Afrique.

VI. Participants et structure du Forum

Le Forum se tiendra du 3 au 4 juin 2019 au siège de l'UNESCO à Paris. Entre 100 et 150 participants sont attendus, parmi lesquels environ 80 participants seront pris en charge financièrement par le Fonds chinois (60 participants africains et 20 participants chinois). Les autres participants seront financés par eux-mêmes. Les VIPs attendus sont les ministres de la culture, de la recherche scientifique, de l'environnement, des finances et des infrastructures urbaines d'Afrique et de Chine, ainsi que les hauts fonctionnaires de l'Union Africaine, du FOAC (Sommet du Forum sur la coopération sino-africaine), etc.

Les intervenants compteront des experts de Chine et d'Afrique ainsi que des experts expérimentés représentant les organisations consultatives. La participation de la Directrice générale de l'UNESCO, du Sous-directeur général pour la Culture, du Sous-directeur général pour la Priorité Afrique et les Relations extérieures est également attendue.

D'autres participants provenant des Centres de catégorie 2 (WHITRAP, HIST, FPMA) et d'autres institutions (Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Banque d'Exportation et d'Importation de Chine, China Construction and Cooperation Company) seront également invités. Un comité scientifique composé d'experts d'Afrique, de Chine et des organisations consultatives sera établi pour étudier les soumissions des articles et présentations. Jusqu'à 40 documents de travail préparés par des experts africains et chinois seront examinés, mettant l'accent sur les objectifs stratégiques (les 5C- Crédibilité, Conservation, Renforcement des Capacités, Communication, Communautés) de la Convention du patrimoine mondial. Les sessions plénières du Forum comprendront: une table ronde de haut niveau impliquant les décideurs et les leaders d'opinion majeurs autour du patrimoine mondial et du développement en Afrique et en Chine. Il sera également constitué de sessions parallèles de présentations abordant les sous-thèmes du Forum.

VII. Résultats

Les résultats suivants sont attendus à court terme à l'issue du Forum :

- une déclaration commune UNESCO-Afrique-Chine sur la protection du patrimoine;
- la mise en œuvre d'une dizaine de projets (culture et nature) comme cas d'étude pour des projets d'évaluation d'impact, conservation d'urgence, de proposition d'inscriptions et d'établissement de Listes indicatives;
- des programmes d'échanges, de visites de terrain et d'activités de formation entre l'Afrique et la Chine ;
- la publication d'articles dans des revues scientifiques en Chine et en Afrique, comme dans l'édition spéciale de l'International Journal of Geoheritage and Parks et dans le Journal of African Cultural Heritage Studies (JACHS).

Information émanant de l'UNESCO

Officialisation d'une nouvelle météorite tombée en 2014 au Tchad

Les météorites sont des roches extraterrestres tombées sur notre planète, en provenance essentiellement de la ceinture d'astéroïdes entre Mars et Jupiter, et formées il y a 4,56 milliards d'années, juste avant la Terre. Leur étude apporte des informations essentielles sur la composition et l'histoire du système solaire, et par voie de conséquence sur notre planète.

Jusqu'à présent seulement deux météorites tombées au Tchad avaient été répertoriées : à Massenya en 1958 et à Djermaia en 1961. Ces météorites sont conservées au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris (et dans des collections privées en France et aux USA). Aucun échantillon n'est présent au Tchad. C'est pourquoi la déclaration officielle d'une nouvelle météorite tchadienne, tombée en Juillet 2014 sur le village d'Andilla, province du Ouaddaï, est un événement exceptionnel. Cette pierre tombée du ciel selon les témoignages de la population a été récoltée par les autorités locales et un morceau de 170 g transmis au professeur de Géologie J.C. Doumnang à l'université de N'Djamena.

Aucune expertise sur les météorites n'existant au Tchad, celui-ci l'a apporté à l'Université d'Aix-Marseille (laboratoire du CEREGE) où le professeur P. Rochette, spécialiste des météorites et des cratères d'impact, a aidé J.C. Doumnang à confirmer l'origine extraterrestre de la météorite d'Andilla, à déterminer sa classification et à effectuer sa déclaration à la « Meteoritical Society » (cf la base de données officielle des météorites sur <https://www.lpi.usra.edu/meteor/>).

A l'occasion de sa venue au Tchad pour une mission d'étude sur les cratères d'impact, P. Rochette a souhaité remettre aux autorités du Tchad cette météorite afin qu'elle entre dans le patrimoine du pays et serve à la sensibilisation des experts locaux et de la population à l'intérêt de la collecte de ces messagers du système solaire.

En effet, il est fort probable que de nombreuses météorites tombées au Tchad sont restées inaperçues par manque d'expertise et sensibilisation, si l'on compare la situation du Tchad à celle d'autres pays du pourtour Saharien ou des dizaines (cas du Niger, Mali, Egypte) voire des milliers (cas de la Lybie, de l'Algérie, du Maroc) de météorites ont été récoltés. Les cratères d'impact, issus de la chute d'un astéroïde (de l'ordre de 100 m à 1 km de diamètre) sur la Terre, sont beaucoup plus rares que les météorites.

Le Tchad, avec deux cratères officiellement répertoriés (Aorounga dans le Borkou et Gwenni-Fada dans l'Ennedi) était donc déjà très bien loti. Par comparaison la France compte un seul cratère d'impact, mais 77 météorites récoltées sur son territoire. Au Tchad, d'autres cratères potentiels (6 identifiés par imagerie satellite) restent à étudier sur le terrain, tandis que les cratères existants méritent d'être mieux caractérisés, en particulier au niveau de leur datation. C'est le projet de P. Rochette pour de futures missions.